



<p style="text-align: center;"><b>Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé</b> <b>Section “sécurité sociale”</b></p>
--

CSSS/13/202

**AVIS N° 13/79 DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2013 CONCERNANT LA DEMANDE DE SIGEDIS  
RELATIVE À LA CANDIDATURE DE MONSIEUR MERY NANGE SESEMBA A LA  
FONCTION DE CONSEILLER EN SÉCURITÉ**

Vu la loi du 15 janvier 1990 *relative à l’institution et à l’organisation d’une Banque-carrefour de la sécurité sociale*;

Vu l’Arrêté Royal du 12 août 1993 *relatif à l’organisation de la sécurité de l’information dans les institutions de sécurité sociale*,

Vu la demande de SIGEDIS;

Vu le rapport d’auditorat de la Banque Carrefour de la sécurité sociale;

Vu le rapport de monsieur Yves Roger.

**A. OBJET DE LA DEMANDE**

1. SIGEDIS soumet la candidature de monsieur Mery Nange Sesemba à la fonction de conseiller en sécurité à l’avis du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé.

**B. EXAMEN DE LA DEMANDE**

- 2.1. Il ressort du curriculum vitæ du candidat, joint à la demande, qu’il a de bonnes connaissances en informatique et en sécurité de l’information, ainsi que de la législation en vigueur.

**2.2.** Le candidat n'exerce pas de fonctions incompatibles avec celle de conseiller en sécurité. Il ne fait pas partie de l'organisation et exerce la fonction de conseiller en sécurité. Il fait directement rapport au directeur général.

Le rapport d'auditorat précise qu'il consacrera 15 heures par semaine à sa fonction de conseiller en sécurité.

Par ces motifs,

**la section sécurité sociale du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé**

rend un avis favorable.

Yves ROGER  
Président

Le siège du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé est établi dans les bureaux de la Banque Carrefour de la sécurité sociale, à l'adresse suivante: Quai de Willebroeck 38 - 1000 Bruxelles (tél. 32-2-741 83 11).
--